



Ville de LA FERÉ SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur DENEUVILLE Raymond, Maire.

Membres présents : MM. DENEUVILLE Raymond, Maire, ~~THUET Maurice~~, VILAIN Marie-Noëlle, MELOTTE Jean-Claude, LAVISSE Jean, BAUCHET Annette, BOUTEILLER André, Adjoint au Maire, ROZELET Martine, LYOEN Anne-Marie, ~~DEPLANQUE Martine~~, CHATOT-CATOIRE Catherine, PEON Benoît, ~~FOJCIK Isabelle~~, ~~HIRSON Alain~~, EGRIX Éric, ~~VUYLSTEKE Isabelle~~, ~~SEPANSKI Jean-François~~, GERARD Franck, WEBBER Audrey, FABRIS Ghislaine, ~~CORNEVIN Nicolas~~, ~~JOURDAIN Amélie~~, ~~DE MONTE Dominique~~, Conseillers Municipaux.

Membres absents : MM. THUET Maurice, BAUCHET Annette, adjoints, HIRSON Alain, excusés, DEPLANQUE Martine, FOJCIK Isabelle, VUYLSTEKE Isabelle, SEPANSKI Jean-François, CORNEVIN Nicolas, BRANQUART Amélie, DE MONTE Dominique.

Membre représenté : M. THUET Maurice donne pouvoir à Mme VILAIN Marie-Noëlle, Mme BAUCHET Annette donne pouvoir à M. MELOTTE Jean-Claude, M. HIRSON Alain donne pouvoir à M. DENEUVILLE Raymond.

Secrétaire de séance : Mme WEBBER Audrey.

- Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de membres présents : 13 - Nombre de votants : 16

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2019
2. Approbation du Plan Local d'Urbanisme
3. Location du box 3 du bâtiment 18, situé 26, rue Mazarin
4. Location de la Trésorerie Rue Henri Martin
5. Local de local commercial situé 33 Rue de la République
6. Aide financière à une première adhésion à une association sportive ou culturelle
7. FISAC : demandes de subventions
8. Tarifs communaux 2020
9. Aménagement du Parc des Promenades : demande de subvention DETR
10. Aménagement du Parc des Promenades : demande de subvention QPV
11. Contribution au FNGIR : substitution de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère à la Commune
12. Décisions budgétaires modificatives
13. Bilan des délégations au Maire
14. Communications

N°2019-122 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

N°2019-123 : Approbation des modifications apportées au PLU suivant les avis des personnes publiques associées, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur et approuvant le PLU

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a été soumis à enquête publique. La commission communale du PLU s'est réunie le 14 novembre 2019 et a étudié les différentes observations soumises par les personnes publiques associées et déposées lors de l'enquête publique.

Monsieur le Maire indique quelles sont les adaptations mineurs et modifications à apporter au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique, et aux avis des Personnes Publiques Associées. (Réponses aux Personnes publiques associées et Public dans le tableau en annexe de la présente délibération).

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153 21, R. 153 20 et suivants,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 février 2015 ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU),
- Vu la délibération du conseil municipal en date 18 février 2019 ayant arrêté le projet d'élaboration du PLU,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 29 juillet 2019 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le conseil municipal,
- Vu les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur,
- Vu les avis des services consultés,

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adopter les modifications en annexes et d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de La Fère aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément aux articles R. 153 20 et suivants du code de l'urbanisme.

N°2019-124 : Location du box 3 du bâtiment 18, situé 26, Rue Mazarin

La Commune est propriétaire d'un box artisanal situé dans le bâtiment 18, box 3, 26, Rue Mazarin, cadastré AB 431 d'une superficie de 427 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de louer à la société COMPAGNIE DU BICARBONATE dont le siège social est situé au 25bis, Boulevard Bad-Kostritz, 02300 Chauny, le local artisanal situé 26, Rue Mazarin, Bâtiment 18, Box 3, cadastré AB 431, d'une superficie de 427 m² sous la forme d'un bail précaire qui commencera à courir le 20 novembre 2019 et expirera le 30 juin 2020.**
- **Fixe le montant du loyer mensuel à 650 € HT.**
- **Fixe le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer.**
- **Décide que la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères seront remboursées à la Ville par le preneur.**
- **Autorise le Maire à signer le bail et tout document y afférent.**

N°2019-125 : Location de la Trésorerie 17 Rue Henri Martin

Par bail en date du 8 août 2011 la Commune loue à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) le local communal situé 17, Rue Henri Martin, d'une superficie de 18a82ca, qui accueille le centre des finances publiques. Ce bail est arrivé à échéance le 31 août 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de louer à la DDFIP l'immeuble communal situé 17, Rue Henri Martin, édifié sur le terrain cadastré AB418 pour 18a82ca, comprenant : un centre de finances publiques avec entrée, hall, accueil, bureau de réception, zone de traitement, bureau comptable, salle d'archives, local coffre, chaufferie, vestiaires, sanitaires et dégagement.**
- **Le bail est conclu pour une durée de six (6) ans à compter du 1er septembre 2019 pour se terminer le 31 août 2025.**
- **Fixe le montant du loyer annuel à 33 004 € sans révision.**
- **Autorise le Maire à signer le bail et tout document y afférent.**

N°2019-126 : Location du local commercial situé 33 Rue de la République

La Commune est propriétaire des parcelles cadastrées AE 100 et AE101, sur lequel existe un local commercial situé 33 rue de la République d'une superficie d'environ 260 m², composé de deux salles, d'une cuisine, d'un local pour un four, de locaux pour les entrées froides-pâtisseries, d'une chambre froide, d'un local pour la plonge, d'un bureau, de sanitaires, d'un local poubelles et d'un local pour l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de louer à la Société TOUDREK dont le siège social est situé au 81 Rue de la République à 02800 La Fère, le local commercial situé 33, Rue de la République, cadastré AE 100 et AE 101 d'une superficie d'environ 260 m² sous la forme d'un bail commercial 3, 6, 9 ans.**

- Fixe le montant du loyer mensuel à 900 € HT.
- Fixe le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer.
- Décide que la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères seront remboursées à la Ville par le preneur
- Autorise le Maire à signer le bail et tout document y afférent.

N°2019-127 : Aide financière à une première adhésion à une association sportive ou culturelle

Par délibération du 11 juin 2019, le Conseil Municipal a décidé de pérenniser l'aide financière communale à la souscription d'une première licence dans un club sportif ou d'une première adhésion à une association culturelle. Le montant de cette aide est fixé à 40 €.

Six associations ont déposé des demandes de financement dans ce cadre :

- Mouv'it : 17 nouvelles inscriptions
- Société de tir « La Poudrière » : 2 nouvelles inscriptions
- Tai-Do de La Fère : 6 nouvelles inscriptions
- Aisne Judo Association de La Fère : 4 nouvelles inscriptions
- Compagnie d'Arc de La Fère : 4 nouvelles inscriptions
- Hand ball Club de La Fère : 4 nouvelles inscriptions
- US La Fère Football : 12 nouvelles inscriptions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Considérant que SENGABIDIE DIABOTTE Vena et THOMMERET Lily Rose ont adhéré pour la première fois cette année à deux associations différentes, considérant que la subvention ne peut être versée pour deux premières adhésions, décide que c'est l'association de Aisne Judo pour THOMMERET Lily Rose et l'association Tai-Do pour SENGABIDIE DIABOTTE Vena qui bénéficieront de la subvention de 40 € (demandes déposées les premières en mairie).
- Décide que le versement de la subvention sera plafonné au montant de l'adhésion dans l'association.
- Décide de reporter l'étude de la demande de l'association Mouv'it afin de permettre de rencontrer les responsables de cette association et de leur demander des précisions sur leurs nouveaux licenciés.
- Valide la liste des bénéficiaires annexée à la présente délibération.
- Autorise le Maire à procéder au versement des subventions aux associations

N°2019-128 : FISAC : demande de subventions

Par décision du 31 mars 2018 du ministre de l'économie et des finances, la Ville de La Fère bénéficie du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Quatre dossiers de demande de financement ont été déposés en mairie :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'accorder les subventions suivantes dans le cadre du FISAC à :
 - **CCTA de La Fère (Auto vision) Rue du Millénaire** pour l'achat de matériel d'un montant de 7860 € HT :
 - Etat : 20% soit 1572 €
 - Commune : 20% soit 1572 €
 - **PEDACE Cindy « Soins de beauté en salon et ongles » 80, Rue de la République** pour des travaux sur la façade du commerce d'un montant de 1 627,40 € HT :
 - Etat : 20% soit 325 €
 - Commune : 20% soit 325 €
 - **Entreprise BBC, 20, Rue de la République** pour des travaux d'aménagement d'un local commercial d'un montant de 16 531,19 € HT :
 - Etat : 20% soit 3306 €
 - Commune : 20% soit 3306 €
 - **Société TOUDREK « Restaurant « Le Relais de Champagne » 81 Rue de la République** pour l'achat de matériel d'un montant de 20 000 € HT :
 - Etat : 20% soit 4000 € (plafond)
 - Commune : 20% soit 4000 € (plafond)
- Autorise le Maire à verser les quatre subventions (part Commune et part Etat) aux bénéficiaires.

N°2019-129 : Tarifs communaux 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe les tarifs 2020 des différents services communaux conformément au tableau ci-après :

Désignation	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Observations
Cimetière			
Concession de 30 ans	300 €	300 €	
Ouverture de caveau	60 €	60 €	
Columbarium			
Alvéole 30 ans + soliflore	860 €	860 €	
Fourniture et gravage d'une plaque à apposer sur la stèle du souvenir	27 €	27 €	
Dispersion de cendres dans le jardin du souvenir	Gratuit	Gratuit	
Plaque de fermeture	90 €	90 €	
Taxe de dépôt	40 €	40 €	
Taxe de retrait	40 €	40 €	
Musée : entrées			
Tarif normal	4 €	4 €	
Tarifs de groupe	3 €	3 €	A partir de 10 personnes
Ecoles	gratuit	gratuit	
Bibliothèque			
Adhésion annuelle adulte	gratuit	gratuit	
Adhésion annuelle enfant (jusque 14 ans)	gratuit	gratuit	
Amende par semaine de retard par livre	gratuit	gratuit	Pénalité de 15 €
Cirques			
Petits cirques pour enfants	50 €	50 €	
Petits cirques	100 €	100 €	
Cirques moyens	200 €	200 €	
Grand cirques	300 €	300 €	
Braderies			Gratuit marché de Noël
Droits d'inscription	8 €	8 €	Gratuit commerçants Laférois
Mètre linéaire	1,60 €	1,60 €	Gratuit commerçants Laférois
Camion de livraison (jour de marché)	150 €	150 €	Gratuit commerçants Laférois
Locations de salles			
Centre administratif			Uniquement associations
Avec chauffage	350 €	350 €	
Sans chauffage	250 €	250 €	
Caution détérioration	300 €	300 €	
Caution nettoyage	200 €	200 €	
Espace Drouot			
Avec chauffage	450 €	450 €	
Sans chauffage	350 €	350 €	
Caution détérioration	500 €	500 €	
Caution nettoyage	300 €	300 €	
Vidéo-projecteur	50 €	50 €	y compris associations
Salle Rue de l'Eglise (ancienne bibliothèque)			
Avec chauffage	250 €	250 €	Utilisation à caractère commercial
Sans chauffage	160 €	160 €	Utilisation à caractère commercial

Caution détérioration	300 €	300 €	Utilisation à caractère commercial
Caution nettoyage	150 €	150 €	Utilisation à caractère commercial
Boulodrome			
Jeton d'éclairage	3 €	3 €	
Jeton de chauffage	4,50 €	4,50 €	
Camping			
Campeur par jour	2,50 €	2,50 €	
Enfants de moins de 4 ans par jour	gratuit	gratuit	
Enfants de 4 à 7 ans par jour	1,10 €	1,10 €	
Emplacement par jour	2,50 €	2,50 €	
Automobile par jour	2,00 €	2,00 €	
Moto immatriculée par jour	1,50 €	1,50 €	
Animaux domestiques par jour	1,50 €	1,50 €	
Branchement électrique par jour	3,50 €	3,50 €	

N°2019-130 : Aménagement du Parc des Promenades : demande de subvention DETR

Un projet du bureau d'études VERDI a été réalisé pour les travaux d'aménagement du Parc des Promenades, 2^{ème} phase. Le coût des travaux est estimé à 227 590 € HT, 273 108,80 € TTC. Cette deuxième phase consiste en la réalisation de cheminements piétons, d'une aire de jeux pour enfants, d'un terrain de boules, et de diverses plantations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable au projet d'aménagement du Parc des Promenades, 2^{ème} phase, et décide de réaliser ces travaux en 2020.**
- **Sollicite un financement dans le cadre de la DETR pour financer la deuxième phase des travaux.**
- **S'engage à prendre à sa charge la partie non couverte par la subvention.**

N°2019-131 : Aménagement du Parc des Promenades : demande de subvention Quartier Prioritaire de la ville

Un projet du bureau d'études VERDI a été réalisé pour les travaux d'aménagement du Parc des Promenades. Le coût des travaux est estimé à 227 590 € HT, 273 108,80 € TTC. Les travaux consistent en la réalisation de cheminements piétons, d'une aire de jeux pour enfants, d'un terrain de boules, l'installation de mobiliers divers, la réalisation de plantations et la création d'une esplanade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable au projet d'aménagement du Parc des Promenades, et décide de réaliser ces travaux en 2020.**
- **Sollicite un financement de la Région des Hauts de France dans le cadre des financements des Quartiers Prioritaires de la Ville pour financer ces travaux.**
- **S'engage à prendre à sa charge la partie non couverte par la subvention.**

N°2019-132 : Contribution au FNGIR : substitution de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère à La Commune

Monsieur le Maire expose les dispositions du I ter de l'article 1609 nonies C permettant à la communauté d'agglomération sur délibérations concordantes de son organe délibérant et des conseils municipaux de ses communes membres, de se substituer à ses communes membres pour prendre à sa charge leur prélèvement au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) prévu au 2.1 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.

Il précise que cette substitution, sur délibération, des prélèvements au FNGIR exclut la fraction calculée selon les conditions prévues aux 1° et 2° du a du D du IV du même 2.1 : elle ne concerne pas, en effet, conformément à la loi, les fractions de FNGIR attribuées aux communes après une dissolution d'EPCI.

Il propose au conseil municipal de délibérer sur cette disposition et rappelle que son application est subordonnée à la prise d'une délibération concordante avant le 1^{er} octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Vu l'article 78 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,**
- **Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,**

- Décide que la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère sera substituée, au 1er janvier 2021, à la commune pour prendre en charge son prélèvement au fonds national de garantie individuelle des ressources prévu au 2.1 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, à l'exclusion de la fraction calculée selon les conditions prévues aux 1° et 2° du a du D du IV du même 2.1.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N°2019-133 : Décisions budgétaires modificatives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'apporter les modifications suivantes aux prévisions budgétaires 2019 :

Budget de la Ville Décision modificative n°1

- Fonctionnement

- Dépenses

- Chapitre 65 Art. 6521 Virement au service des opérations commerciales : - 96 000 €
- Article 7391172 dégrèvement taxe habitation logement vacant + 10 000 €
- Article 7391178 Dégrèvement taxe commerce vacant + 10 000 €

- Article 739221 FNGIR + 12 000 €
- Article 022 Dépenses imprévues - 32 000 €
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : + 96 000 €

Investissement

- Dépenses

- Chapitre 20 art. 202 Opération 1002 PLU : + 5 000 €
- Chapitre 2313
 - Opération 1906-Travaux de bâtiment divers - 35 000 €
- Chapitre 2315
 - Opération 1901-Parc des Promenades phase1 - 100 000 €
 - Opération 1904-Rue de la République phase1 - 40 000 €
 - Opération 1905-Travaux de voiries divers - 70 000 €
 - Opération 1022-Vidéo-surveillance + 23 000 €

Total : - 217 000 €

- Recettes

- Chapitre 021 Virement du fonctionnement : + 96 000 €
- Chapitre 16 article 1641 emprunt : - 500 000 €
- Chapitre 13
 - Opération 1904 article 1322 Subvention PRADET Rue République+ 164 000 €
 - 1022 article 1341 DETR Vidéo Surveillance + 18 700 €
- Opération 1022 article 1323 API Vidéo Surveillance + 4 300 €

Total : - 217 000 €

Budget des opérations commerciales Décision modificative n°2

- Fonctionnement

- Recettes

- Chapitre 75 Art. 7552 Virement budget opérations commerciales : -96 000,00 €

- Dépenses

- Chapitre 011
 - Article 60611 Eau et assainissement : + 500,00 €
 - Article 615221 entretien bâtiments publics : - 30 296,03 €
 - Article 625228 Entretien bâtiments privés : + 30 296,03 €
- Chapitre 65
 - Article 6541 admission en non-valeur - 96 500,00 €

Total : - 96 000,00 €

- Investissement

- Recettes

Chapitre 024 Ventes de biens

- Locaux Rue des Capucins (Signature) à l'Agglo + 270 000 €
- Bâtiment 18 Rue Mazarin - 300 000 €
- 3 boxes bâtiment 20 Rue Mazarin + 180 000 €

Chapitre 12

- Article 1321 Op. 1801 subv. DETR 31 33 Rue République + 97 000 €

Total : + 247 000 €

- Dépenses

Chapitre 21 article 2132 op.1801 : achat de biens immobiliers

+ 197 000 €

Chapitre 23

- Art. 2313 Op. 018 : travaux bâtiment 18 + 20 000 €
- Art. 2313 Op. 1703 : travaux bâtiment 9 + 30 000 €

Total : + 247 000 €

N°2019-134 : Bilan des délégations au Maire

Le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal par délibérations des 17 avril 2014 et 22 mars 2018, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

Appels d'offres

- Aménagement du Parc des Promenades tranche 1

Une consultation a été lancée et c'est la société EUROVIA de Laon qui a été retenue pour un montant de 186 450,20 € HT.

- Réhabilitation de deux commerces aux 31 et 33 Rue de la République

Un appel d'offres a été lancé pour ces travaux. Les entreprises retenues sont :

Lots	Entreprises	Montant du marché HT
n°1 – Gros-Œuvre	PL Bâtiment	60 362,00 € HT
n°2 - Ravalement	Aisne Façade	19 213,00€ HT
n°3 – Etanchéité-Couverture	Essique Couverture	40 187,67 € HT
n°4 - Charpente bois-Bardage	Ets TROLARD et BERNARD	30 298,00 € HT
n°6 – Menuiseries extérieures	Fermetures du Riez	63 016,00€ HT
n°7 – Plâtrerie-Menuiseries extérieures	PL Bâtiment	56 877,40 € HT
n°8 – Electricité-chauffage	Ets CLIMATELEC	45 838,00 € HT
n°9 – Plomberie-Ventilation	Ets BOUTROY-CHARALAMBOUS	56 245,00 € HT
n°10 – Carrelage-Faïences	Ets RC2B	22 357,37 € HT

N°2019-135 : Communications

- Rapport d'activités 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du SIVOM disponible en mairie.
- Etude de la faisabilité de la SEDA pour l'accueil du Musée Jeanne d'Aboville dans le bâtiment de l'ancien Collège de La Fère est remise à chaque conseiller municipal.